



CONSEIL MUNICIPAL **du 1^{er} AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLÉRON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents :

Mmes Yvette ABGRAL – Julie BITARD - Pascale DE CALBIAC – Nicole INSERGUET – Jacqueline RICOU
MM. Patrick JAMPIERRE – Patrick LEMAITRE – Thierry GUILABERT –
Yannick LECHEVALLIER – Laurent PLANTIER – Richard TESSIER Gérard DAVID – Daniel PATTEDOIE – Manuel RAMA – Philippe VILLA

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Élodie TESSIER (excusée, pouvoir donné à M. TESSIER)
Mme Sylvie BRIES-LECHEVALLIER (excusée, pouvoir donné à Mme DE CALBIAC)
M. Xavier MEYSTRE (excusé, pouvoir donné à M. GENDRE)
Mmes Béatrice BOILEAU - Marine DOS SANTOS
MM. Michaël VIAUD – Philippe SCHMITT (excusés)

A été élue secrétaire : Madame Nicole INSERGUET

ORDRE DU JOUR

1. Restitution étude faisabilité résidence jeunes
2. Projet maison médicale
3. Participation travaux d'entretien ONF 2019
4. Approbation des comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal pour la Commune et les budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière
5. Approbation des comptes administratifs 2018 de la Commune et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 pour la Commune
7. Vote des subventions 2019 aux associations
8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
9. Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune
10. Maintien de la gratuité du transport scolaire 2019-2020
11. Signature d'un contrat de location avec le CLLAJ
12. Mandats spéciaux

- 13.Actualisation du tableau de remboursement des frais de transport, restauration et hébergement des agents en mission ou en formation
- 14.Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France
- 15.Modification du tarif des boissons dans le cadre de la régie de recettes « Animations »
- 16.Modification du tarif applicable aux terrasses bar et restaurant sur domaine communal
- 17.Prolongation convention avec la SEMIS concernant 9 logements locatifs sociaux à La Cossarde
- 18.Motion pour rejoindre l'Appel des Coquelicots qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Restitution étude faisabilité résidence jeunes

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation du bâtiment communal à destination d'une résidence jeunes réalisée à l'initiative de la communauté de communes par la société SAMOP est terminée.

Le programme de travaux permettant de répondre aux besoins réglementaires en matière d'accessibilité et de sécurité incendie d'une part et aux nécessités d'amélioration énergétique et d'isolation acoustique d'autre part est estimé à 700 000 € H.T. pour l'aménagement de 10 chambres simples, 2 chambres couple, 1 appartement T2, soit une capacité de 16 places et des espaces communs (salle à manger, cuisine, cellier, bureau, lingerie, local poubelles) représentant une surface totale de 500 m².

La résidence jeunes s'adresse à un public de jeunes en début de parcours professionnels ou des jeunes travailleurs saisonniers ou de jeunes rencontrant des difficultés sociales, pour des courts séjours correspondant à l'emploi précaire (1 mois à 1 an)

Elle serait gérée par un bailleur social avec l'agrément « résidence Sociale » pour bénéficier d'un maximum d'aides et de subventions. Les loyers résiduels (après déduction des APL) varieraient selon les ressources des occupants de 33 € à 50 € par mois à condition de mobiliser une subvention d'investissement de la commune et de la communauté de communes de l'île d'Oléron estimée à environ 300 000 €.

Au regard de ce diagnostic, il est décidé de poursuivre l'étude par la rédaction des programmes techniques détaillés.

Actuellement la résidence est gérée par le CLLAJ qui a annoncé qu'il se retirera de la gestion à partir d'octobre 2019 compte tenu de la nécessité de réaliser les travaux d'isolation pour pouvoir réduire les coûts de gestion.

2. Projet maison médicale

Le projet actuellement à l'étude consiste en l'acquisition du cabinet médical actuel et du terrain adjacent pour agrandir la structure pour pouvoir accueillir plusieurs professionnels de santé (infirmières, kiné, angiologue, médecins...) avec possibilité de logement pour les médecins remplaçants.

Différents montages financiers sont à l'étude et seront à valider en conseil municipal une fois finalisés.

3. Participation travaux d'entretien ONF 2019

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le programme des opérations d'entretien en forêt domaniale proposé par l'Office National des Forêts pour 2019 sur la Commune, pour un montant total prévisionnel de 35 878 € et portant sur :

- ✓ entretien des aires d'accueil, des parkings et des sentiers
- ✓ mobilier – panneaux
- ✓ réaménagement de la cale de descente à la plage
- ✓ accès plage
- ✓ travaux d'urgences

Il précise que ces travaux sont financés par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 14 351,20 €, soit un net à charge pour la Commune de 21 526,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les travaux d'entretien 2019 ci-dessus énumérés à réaliser par l'Office National des Forêts sur la commune de DOLUS D'OLÉRON et de participer financièrement à hauteur de 21 526,80 € maximum, selon les travaux accomplis.

Les travaux seront réalisés en totalité en régie d'office par les soins des services de l'O.N.F., maître d'œuvre, maître d'ouvrage et ils seront contrôlés par la Commune qui procédera avec le service forestier à leur réception et à l'établissement du procès-verbal correspondant.

La dépense sera imputée à l'article 65731 du Budget Primitif 2019.

4. Approbation des comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal pour la Commune et les budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière

Commune

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de l'île d'Oléron à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la commune de Dolus d'Oléron, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Concession Port d'Arceau

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de l'île d'Oléron à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la concession du Port d'Arceau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Concession Port Baudissière

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de l'île d'Oléron à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la concession du Port de La Baudissière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5. Approbation des comptes administratifs 2018 de la Commune et des budgets annexes des Ports d'Arceau et de La Baudissière

a. Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 943 728,21
	Réalisé :	1 004 370,19
	Reste à réaliser :	233 689,84
Recettes	Prévu :	2 943 728,21
	Réalisé :	974 226,47
	Reste à réaliser :	143 888,53

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 150 601,42
	Réalisé :	3 767 260,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 150 601,42
	Réalisé :	5 256 694,02
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-30 143,72
Fonctionnement :	1 489 433,57
<u>Résultat global :</u>	<u>1 459 289,85</u>

b. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la concession du Port de La Baudissière et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	24 302,60
	Réalisé :	10 831,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	24 302,60
	Réalisé :	26 820,22
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	60 195,20
	Réalisé :	36 086,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	60 195,20
	Réalisé :	60 446,19
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	15 988,75
Fonctionnement :	24 359,40
<u>Résultat global :</u>	<u>40 348,15</u>

c. Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la concession du Port d'Arceau et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	106 540,24
	Réalisé :	41 996,80
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	106 540,24
	Réalisé :	47 016,69
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	110 494,22
	Réalisé :	47 884,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	110 494,22
	Réalisé :	110 266,32
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	5 019,89
Fonctionnement :	62 381,37
Résultat global :	<u>67 401,26</u>

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 pour la Commune

Le conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	523 811,44
- un excédent reporté de :	965 622,13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 489 433,57
- un déficit d'investissement de :	30 143,72
- un déficit des restes à réaliser de :	89 801,31
Soit un besoin de financement de :	119 945,03

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	1 489 433,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	119 945,03
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 369 488,54
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 143,72

7. Vote des subventions 2019 aux associations

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, dans le cadre du vote du budget 2018, les subventions ci-dessous :

65731	Etat		21 526,80
	participation tvx entretien 2019	OFFICE NATIONAL DES FORETS	21 526,80
657358	Autres groupements		2 200,00
	Participation 2019 S.I.G.	SYNDICAT MIXTE PAYS MARENNES OLERON	2 200,00
657362	CCAS		36 000,00
	Subvention 2019	CCAS DE DOLUS D'OLERON	36 000,00
65737	Autres établissements publics locaux		2 700,00
	Dotation collège 2019	COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE	2 700,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé		80 205,00
	Subvention 2019	AIRE DE CIRQUE CIE	10 000,00
	Subvention 2019	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500,00
	Subvention 2019	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00
	Subvention 2019	ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	150,00
	Subvention 2019	APE LE LIEN	1 580,00
	Subvention 2019	ART ET NATURE EN OLERON	200,00
	Subvention 2019	ART ET NATURE EN OLERON	200,00
	Subvention 2019	Asso Française des sclérosés en plaques	200,00
	Subvention 2019	Association des Paralysés de France	200,00
	Subvention 2019	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DOLUS	1 500,00
	Subvention 2019	Association enfance et adolescence	300,00
	Subvention 2019	ASSOCIATION SOURIRE	300,00
	Subvention 2019	ATHLETISME OLERONAIIS	80,00
	Subvention 2019	ATHLETISME OLERONAIIS	100,00
	Subvention 2019	CADO ASS	1 000,00
	Subvention 2019	CDIO CYCLOTOURISME DOLUS ILE D'OL	300,00
	Subvention 2019	CHAMBRE DES METIERS 17	210,00
	Subvention 2019	CHAMBRE DES METIERS 86	45,00
	Subvention 2019	CHAMP DU PARTAGE	12 000,00
	Subvention 2019	CLEOL	1 200,00
	Subvention 2019	CLUB GYM OLERON	520,00
	Subvention 2019	CLUB JOYEUSE RETRAITE	500,00
	Subvention 2019	CLUB MONTAGNE ESCALADE	200,00
	Subvention 2019	CLUB SPORTIF FOOTBALL	360,00
	Subvention 2019	Comité OLERON FNACA	100,00
	Subvention 2019	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DE DOLUS	3 000,00
	Subvention 2019	DANS'OLERON	300,00
	Subvention 2019	GANG OF GREENWOOD	700,00
	Subvention 2019	GOLF CLUB D'OLERON	160,00
	Subvention 2019	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00
	Subvention 2019	HANDI-BLUES	1 000,00
	Subvention 2019	HIPPOCAMPE MUSIQUE	2 500,00
	Subvention 2019	JUDO CLUB OLERONAIIS	200,00
	Subvention 2019	JUDO CLUB ST PIERRE D'OLERON	560,00
	Subvention 2019	LA COLO	1 000,00
	Subvention 2019	LA PREVENTION ROUTIERE CHte Mme	200,00
	Subvention 2019	LA RAQUETTE CAYENNE	440,00
	Subvention 2019	LES DEJHOUQUES	100,00
	Subvention 2019	LES TRETEAUX DE LA CITADELLE	200,00
	Subvention 2019	LUD'OLERON	22 000,00
	Subvention 2019	MASK ASSOCIATION	200,00
	Subvention 2019	MEDAILLES MILITAIRES (Ass Orphelinat et Oeuvres)	100,00

Subvention 2019	MOTS EN FETE	300,00
Subvention 2019	OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	6 000,00
Subvention 2019	OLERANDO	400,00
Subvention 2019	OLERON DANSES EVASION	200,00
Subvention 2019	OLERON FOOTBALL CLUB	960,00
Subvention 2019	OLERON HAND-BALL	640,00
Subvention 2019	OLERON NATATION	120,00
Subvention 2019	OLERON RUGBY CLUB	2 000,00
Subvention 2019	OLERON RUGBY CLUB	480,00
Subvention 2019	PLUS DE SON	800,00
Subvention 2019	SOLIDARITE PAYSAN	200,00
Subvention 2019	TEAM DOLUS D'OLERON (Pétanque)	500,00
Subvention 2019	TENNIS CLUB DOLUSIEN	1 800,00
Subvention 2019	TOUS EN CABANE ASSOCIATION	500,00
Subvention 2019	UN POINT C'EST TOUT	200,00

8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant le montant des bases d'impositions prévisionnelles 2019 notifiées par les services fiscaux (État n° 1259 COM) et leur variation par rapport aux bases effectives 2018,

Considérant que le montant de l'impôt nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2019 est fixé à 2 589 071 euros,

Considérant le montant notifié des allocations compensatrices à recevoir en 2019 au titre des quatre taxes de 42 213 euros,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 au même niveau qu'en 2018 et de voter en conséquence les taux desdites taxes ainsi qu'il suit :

	Rappel taux 2018	Vote taux 2019
Taxe d'habitation	7,64 %	7,64 %
Taxe sur le foncier bâti	23,30 %	23,30 %
Taxe sur le foncier non bâti	77,14 %	77,14 %

9. Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune

Monsieur le président rappelle que la gestion des ports étant assurée depuis le 1^{er} janvier 2019 par le Département, la commune n'a plus de budget annexe au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à la majorité, par 16 Votes Pour, 1 Vote Contre (M. VILLA) et 2 abstentions (M. LECHEVALLIER et M. PATTEDOIE) le Budget Primitif 2019 présenté par Monsieur Le Maire comme suit :

1 - COMMUNE DE DOLUS D'OLERON
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 435 183,65	4 065 695,11
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 369 488,54
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 435 183,65	5 435 183,65

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 741 924,88	1 861 869,91
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	233 689,84	143 888,53
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	30 143,72	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 005 758,44	2 005 758,44

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 440 942,09	7 440 942,09
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

1 - COMMUNE DE DOLUS D'OLERON
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 594 200,00		1 192 587,00	1 192 587,00	1 192 587,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 101 141,00		2 102 546,64	2 102 546,64	2 102 546,64
014	Atténuations de produits	113 504,00		118 350,00	118 350,00	118 350,00
65	Autres charges de gestion courante	202 100,00		255 166,80	255 166,80	255 166,80
Total des dépenses de gestion courante		4 010 945,00	0,00	3 668 650,44	3 668 650,44	3 668 650,44
66	Charges financières	76 500,00		64 680,00	64 680,00	64 680,00
67	Charges exceptionnelles	27 500,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (109 500,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
022	Dépenses imprévues	18 000,00		286 000,00	286 000,00	286 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		4 242 445,00	0,00	4 384 330,44	4 384 330,44	4 384 330,44
023	Virement à la section d'investissement (834 650,42		070 780,25	070 780,25	070 780,25
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	73 500,00		74 072,96	74 072,96	74 072,96
043	Opé. d'ordre Intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		908 156,42	0,00	1 050 853,21	1 050 853,21	1 050 853,21
TOTAL		5 150 601,42	0,00	5 435 183,65	5 435 183,65	5 435 183,65

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 435 183,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	75 470,00		84 509,00	84 509,00	84 509,00
70	Produits des services, domaine et vent	196 030,00		184 215,00	184 215,00	184 215,00
73	Impôts et taxes	2 462 279,00		2 549 758,00	2 549 758,00	2 549 758,00
74	Dotations, subventions et participations	1 108 589,00		1 161 250,00	1 161 250,00	1 161 250,00
75	Autres produits de gestion courante	65 320,00		72 070,82	72 070,82	72 070,82
Total des recettes de gestion courante		3 907 688,00	0,00	4 051 802,82	4 051 802,82	4 051 802,82
76	Produits financiers	15,00		16,00	16,00	16,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	131 400,00				
Total des recettes réelles de fonct.		4 045 103,00	0,00	4 062 818,82	4 062 818,82	4 062 818,82
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	139 876,29		2 876,29	2 876,29	2 876,29
043	Opé. ordre Intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		139 876,29	0,00	2 876,29	2 876,29	2 876,29
TOTAL		4 184 979,29	0,00	4 065 695,11	4 065 695,11	4 065 695,11

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 369 488,54
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 435 183,65

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	1 047 976,92	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.
---	---------------------	--

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

1 - COMMUNE DE DOLUS D'OLERON
BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	7 700,00	3 882,50	32 500,00	32 500,00	38 162,50
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	4 364,62	5 000,00	5 000,00	9 364,62
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	2 458 516,52	225 662,72	1 422 446,95	1 422 446,95	1 648 109,67
	Total des dépenses d'équipement	2 472 216,52	233 669,84	1 459 946,95	1 459 946,95	1 693 636,79
10	Dotations, fonds divers et réserves			30,27	30,27	30,27
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	292 215,40		245 997,70	245 997,70	245 997,70
16	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	292 215,40	0,00	246 027,97	246 027,97	246 027,97
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	2 794 431,92	233 669,84	1 705 974,92	1 705 974,92	1 939 664,76
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	139 676,29		2 676,29	2 676,29	2 676,29
041	Opérations patrimoniales	39 420,00		33 073,67	33 073,67	33 073,67
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	179 296,29	0,00	35 949,96	35 949,96	35 949,96
	TOTAL	2 943 728,21	233 669,84	1 741 924,88	1 741 924,88	1 975 614,72
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					+	30 143,72
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	2 005 758,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	187 156,10	143 888,53	386 820,00	386 820,00	530 708,53
16	Emprunts et dettes assimilés	485 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	672 156,10	143 888,53	386 820,00	386 820,00	530 708,53
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1066)	160 600,00		115 178,00	115 178,00	115 178,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés			119 945,03	119 945,03	119 945,03
138	Autres subv. d'investissement non transférables	2 500,00				
16	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	470 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
	Total des recettes financières	633 196,00	0,00	391 123,03	391 123,03	391 123,03
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	1 305 256,10	143 888,53	777 943,03	777 943,03	921 831,56
021	Virement de la section de fonctionnement	834 656,42		976 780,25	976 780,25	976 780,25
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	73 500,00		74 072,96	74 072,96	74 072,96
041	Opérations patrimoniales	39 420,00		33 073,67	33 073,67	33 073,67
	Total des recettes d'ordre d'invest.	947 576,42	0,00	1 083 926,88	1 083 926,88	1 083 926,88
	TOTAL	2 252 834,52	143 888,53	1 861 869,91	1 861 869,91	2 005 758,44
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	2 005 758,44

Pour information :
Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rétablissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 047 976,92
---	---------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

1 - COMMUNE DE DOLUS D'OLERON
BP 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 943 728,21	1 772 068,60	1 772 068,60
RECETTES	2 943 728,21	1 861 869,91	1 861 869,91
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	5 150 601,42	5 435 183,65	5 435 183,65
RECETTES	5 150 601,42	5 435 183,65	5 435 183,65

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 943 728,21	1 772 068,60	1 772 068,60
RECETTES	2 943 728,21	1 861 869,91	1 861 869,91
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	5 150 601,42	5 435 183,65	5 435 183,65
RECETTES	5 150 601,42	5 435 183,65	5 435 183,65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 094 329,63	7 207 252,25	7 207 252,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES	8 094 329,63	7 297 053,56	7 297 053,56

10. Maintien de la gratuité du transport scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle que la Région Nouvelle Aquitaine est compétente en matière de transport scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il explique que dans un souci d'harmonisation, la Région s'engage dans une mise en œuvre progressive de nouvelles règles à compter du 1^{er} septembre 2019 accompagnée d'une tarification basée sur un quotient familial reconstitué.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de la gratuité du transport scolaire desservant les écoles de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir la gratuité du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de la Commune.

La Commune se substituera donc aux familles en prenant à sa charge le montant des participations familiales dues à la Région et facturées à la Commune par cette dernière.

La dépense sera imputée à l'article 65732 du Budget.

11. Signature d'un contrat de location avec le CLLAJ

Monsieur le président informe que ce point de l'ordre du jour est rapporté car devenu sans objet.

12. Mandats spéciaux

– **Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de transport occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire pour une intervention à la journée Technique RECITA « Chimie et économie circulaire », à ANGOULEME, le 11 avril 2019.**

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget.

– **Le Conseil municipal décide à la majorité par 17 votes Pour et 1 vote Contre (M. VILLA) de prendre en charge les frais de transport occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire au Tribunal Administratif de POITIERS, le 4 avril 2019, frais qui seront remboursés au vu des dépenses engagées et sur la base du barème des frais kilométriques, conformément à l'arrêté du 26 août 2008, fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 .**

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 du Budget.

13. Actualisation du tableau de remboursement des frais de transport, restauration et hébergement des agents en mission ou en formation

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 25 septembre 2017 fixant les conditions de remboursement des frais de transports, de restauration et d'hébergement des agents en mission et en formation, au regard notamment du règlement de formation de la Commune adopté par délibération en date du 3 juillet 2017.

Il informe de la nécessité de mettre à jour le tableau des remboursements de frais de transports, de restauration et d'hébergement des agents en mission ou en formation, selon le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes civiles de l'État et donc applicable au personnel de la fonction publique territoriale, et les quatre arrêtés du 26 février 2019 revalorisant les frais d'hébergement et les indemnités kilométriques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler et de remplacer la délibération n° 2017-09/01 du 25 septembre 2017 par les dispositions précisées dans le tableau ci-dessous annexé à la présente délibération en incluant dans les bénéficiaires, les stagiaires de l'enseignement et les volontaires en service civique susceptibles de participer à des formations ou autres missions.

Remboursement des frais de transport, de restauration et d'hébergement des agents, stagiaires de l'enseignement et volontaires service civique en mission et en formation						
NATURE DES DEPLACEMENTS	TRANSPORT	Péages	Parking, Taxi si déplacement	RESTAURATION	HEBERGEMENT	HEBERGEMENT LA VEILLE DU STAGE
	<i>(indemnité kilométrique selon arrêté ministériel en vigueur) Ou Remb.frais réels si transport en commun sur justificatifs</i>	<i>(sur justificatifs)</i>		<i>(Indemnité forfaitaire selon arrêté ministériel en vigueur)</i>		
REUNIONS – Conférences et autres déplacements (sauf formation)	COMMUNE au 1 ^{er} km	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	NEANT
FORMATIONS organisées par le C.N.F.F.P.T. :						
- formations non payantes	COMMUNE pour les 40 premiers kms CNFPT du 41 ^{ème} km au 600 ^{ème}	COMMUNE	COMMUNE	CNFPT	CNFPT (si à + d'1 h de Dolus)	CNFPT si inter-régional COMMUNE si + 2h30
- formation payante (ex FCO police municipale...)	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE (si à + d'1 h de Dolus)	COMMUNE si à + de 2h30 de
- journée d'actualité/conférence	COMMUNE Au 1 ^{er} km	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	NEANT	NEANT
- préparation concours/examens et test de positionnement	COMMUNE Au 1 ^{er} km	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE (si à + d'1 h de Dolus)	NEANT
- formation de perfectionnement	COMMUNE Au 1 ^{er} km	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE (si à + d'1 h de Dolus)	NEANT
FORMATIONS organisées par d'autres organismes à la demande de la collectivité : (Soloris, ...)	COMMUNE Au 1 ^{er} km	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE (si à + d'1 h de Dolus)	COMMUNE si à + de 2h30 de DOLUS
FORMATIONS facultatives						
- actions relatives à la VAE, bilan de compétences, congé de formation professionnelle, Compte Personnel de Formation	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
JOUR des épreuves écrites et orales des concours et examens	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Indemnités kilométriques						
Catégories (puissance fiscale du véhicule)	jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km		Au-delà de 10 000 km		
de 5 cv et moins	0,29 €	0,36 €		0,21 €		
de 6 cv et 7 cv	0,37 €	0,46 €		0,27 €		
de 8 cv et plus	0,41 €	0,50 €		0,29 €		
Remboursements forfaitaires pour les missions en métropole et Outre-Mer						
Indemnités	Taux de base		Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris		Commune de Paris	
Indemnité de repas	15,25 €		15,25 €		15,25 €	
Indemnité d'hébergement	70 €		90 €		110 €	

14. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui promeut et défend la commune et ses élus comme base de la démocratie et premier contact avec les citoyens et porte un combat urgent et nécessaire pour la ruralité et l'aménagement du territoire, pour la reconnaissance et la promotion d'une ruralité assumée, source de richesse et moteur d'innovations.

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France pour faire entendre la voix des élus de la ruralité au Parlement et auprès des pouvoirs publics, nationaux et locaux.

Pour faire entendre la voix des élus de la ruralité au Parlement et auprès des pouvoirs publics, nationaux et locaux, **Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 131 € comprenant l'adhésion nationale et départementale ainsi que l'abonnement au mensuel « 36000 communes »**

La dépense sera imputée à l'article 6188 du Budget 2019.

15. Modification du tarif des boissons dans le cadre de la régie de recettes « Animations »

Le Président rappelle que par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé le tarif des boissons vendues dans le cadre de la régie de recettes « animation » à l'occasion du festival « O ! Les Rues » et que par délibération en date du 28 novembre 2016, la vente de boissons a été étendue à toutes les manifestations organisées par la Commune.

Il propose de compléter la liste des boissons proposées et d'en modifier le tarif comme suit :

Boissons alcoolisées au verre	Bière	25 cl	2,50 €
	Pineau rouge/blanc	7,5 cl	2,50 €
	Vin rouge/rosé/blanc	15 cl	2,00 €
	Vin chaud	15 cl	2,00 €
Boissons alcoolisées à la bouteille	Bouteille Rosé/blanc/rouge	75 cl	12,00 €
Boissons non alcoolisées au verre	Jus de raisin/pomme	25 cl	1,50 €
	Jus de fruits	25 cl	1,50 €
	Soda		2,50 €
Boissons chaudes au verre	Café – Thé	15 cl	1,00 €
	Jus de pommes chaud	25 cl	2,00 €
Eau	Bouteille	50 cl	1,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la liste et le tarif des boissons vendues lors de toutes les manifestations communales dans le cadre de la régie « animation » selon le tableau ci-dessus.

Les tarifs de la consigne du gobelet réutilisable à 1 euro et celui de la consigne des bouteilles en verre à 2 euros sont approuvés.

16. Modification du tarif applicable aux terrasses bar et restaurant sur domaine communal

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif d'occupation temporaire du domaine public communal par les terrasses de bar ou de restaurant selon une occupation à la journée ou à la demi-journée fixé par délibération du 5 mars 2018 par l'application d'un forfait mensuel pleine-saison pour juillet et août et un autre forfait demi-saison pour juin et septembre selon la superficie occupé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif d'occupation temporaire du domaine public communal par les terrasses de bar ou restaurant comme suit :

- **tarif pleine saison (juillet et août) : forfait mensuel de 10 € le m²**
- **tarif demi-saison (juin et septembre) : forfait mensuel de 5 € le m²**

La grille tarifaire de l'ensemble des prestations de services proposées par la Commune et des droits d'occupation du domaine public est actualisée en conséquence.

17. Prolongation convention avec la SEMIS concernant 9 logements locatifs sociaux à La Cossarde

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que la commune de DOLUS D'OLÉRON a confié à la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (S.E.M.I.S.), par convention du 20 octobre 1993, la construction d'un ensemble immobilier, au lieudit « La Cossarde », afin d'y réaliser 9 logements locatifs et d'y assurer la gestion locative.

Il informe l'Assemblée que la SEMIS souhaite engager des travaux d'isolation et d'entretien des façades et toitures pour un montant de 69 481 €, mais que la durée restante de la convention à échéance au 19 octobre 2028 ne permet pas d'amortir ces travaux sur la durée d'usage des immobilisations remplacées.

Dans un souci de bonne gestion et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger la convention de dévolution avec la Société d'Économie Mixte

Immobilière de la Saintonge jusqu'au 19 octobre 2047 afin que lesdits travaux puissent être réalisés dans des conditions économiques acceptables.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention du 20 octobre 1993.

18.Motion pour rejoindre l'Appel des Coquelicots qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Attendu que :

Il arrive qu'un homme fasse fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945.

Soixante-dix années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et pour tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers de nos oiseaux – ce n'est qu'un exemple – a disparu en seulement quinze ans, selon des travaux du CNRS et du Museum.

Où nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972 et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté Les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel.

Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Assure qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés,**
- **Décide d'être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies.**
- **Rejoint l'Appel des Coquelicots qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.**

❖ Communication des décisions du Maire prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

▪ **Décision n° 2019/02 : de confier à l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle DROUINEAU – COSSET – BACLE – LE LAIN – GERONDEAU - ARBELLOT DE ROUFFIGNAC, représentée par la SCP DROUINEAU COSSET BACLE LE LAIN, sise 22 bis rue Arsène Orillard, BP 83, 86003 POITIERS Cedex, la mission de conseiller la Commune pour l'étude et la sécurité juridique de certaines procédures et de certains actes administratifs, pour un montant forfaitaire de 7 200 € HT soit 8 640 € TTC représentant 40 heures de travail.**

▪ **Décision n° 2019/03 : de solliciter une subvention LEADER dans le cadre du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020 au titre de l'Aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux d'un montant de 53 000 € sur la base d'une dépense éligible hors rénovation énergétique de 948 720 € pour des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour y accueillir l'association « Les Restos du Cœur »,.**

▪ **Décision 2019/04 : de confier, la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau cimetière paysager après une consultation au titre de la procédure adaptée prévue dans le code des marchés publics ayant abouti au dépôt de 7 offres évaluées les 13 et 14 février 2019 par une commission ad hoc, au groupement A2I SAS ICHE INGENIERIE/SARL SALTUS/INGITER,**

attributaire du marché, représentée par sa mandataire, Madame ICHE Mélanie, **pour un montant de 8750 € HT, soit 10 500 € TTC.**

Les crédits nécessaires au financement de cette mission seront inscrits en section d'investissement du budget 2019 (programme 16007 - article 2031).

▪ **Décision n° 2019/05 : de confier à Maître Bernard CAZIN, Avocat associé du Cabinet BUES & ASSOCIES, sis 126 boulevard Haussmann, 75008 PARIS, la mission d'assistance et de conseil juridique en matière de droit d'urbanisme auprès de la commune de DOLUS D'OLÉRON dans le cadre d'un contentieux relatif à un projet d'aménagement urbain, réalisée au taux horaire de 200 € HT tous frais inclus pour un nombre d'heures de travail estimé à 20 heures maximum, soit 4 800 € TTC.**

Les crédits nécessaires au financement de cette mission seront inscrits en section fonctionnement du Budget 2019, article 6227.

▪ **Décision n° 2019/06 : de confier à Maître Bernard CAZIN, Avocat associé du Cabinet BUES & ASSOCIES, sis 126 boulevard Haussmann, 75008 PARIS, la mission d'assistance et de conseil juridique en matière de droit d'urbanisme auprès de la commune de DOLUS D'OLÉRON dans le cadre d'un contentieux relatif à un permis de construire déposé par une société de restauration rapide.**

Cette prestation sera réalisée **au taux horaire de 200 € HT tous frais inclus pour un nombre d'heures de travail estimé à 27 heures maximum, soit 6 480 € TTC.**

Les crédits nécessaires au financement de cette mission seront inscrits en section fonctionnement du Budget 2019, article 6227.

Questions diverses

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis à concurrence va être lancé par la commune pour la mise à disposition par convention du terrain communal situé derrière le parking des Sans-Culottes pour accueillir un restaurant itinérant durant la saison estivale.

La séance est levée à 21 heures 45.